

Test de la première navette de bus sans chauffeur

Début 2018, il devrait être possible de tester des véhicules complètement autonomes sur la voie publique

Le ministre de la Mobilité François Bellot et l'institut Vias ont testé aujourd'hui, pour la première fois en Belgique, une navette de bus sans chauffeur. Capable d'embarquer et de débarquer des passagers, de s'arrêter en cas d'obstacle sur la chaussée et d'interagir avec des piétons et des cyclistes, ces navettes sont appelées à se multiplier dans un futur proche. Dans les mois qui viennent, le code de la route évoluera afin de permettre, début 2018, des essais de véhicules entièrement autonomes sur la voie publique.

Les navettes de bus sans chauffeur peuvent transporter une dizaine de personnes et sont idéales pour réaliser de courts trajets de manière autonome. Durant le test effectué ce jour, la vitesse pratiquée était d'environ 11 km/h mais elles peuvent atteindre dans la pratique une vitesse de près de 20 km/h. Jusqu'à présent, elles sont utilisées dans un environnement protégé où il n'y a pas d'interaction avec les autres voitures. Même elles pourraient parfaitement être utilisées dans un contexte urbain afin de réduire le nombre de déplacements courts effectués en voiture ou servir à acheminer des passagers jusqu'à l'entrée sur des parkings d'hôpitaux, des sites touristiques, etc.



Un plus pour la sécurité routière et pour la mobilité

Dans un futur proche, il y aura 2 modes de transport complémentaires: les usagers de la route conduiront leur propre véhicule jusqu'à un endroit déterminé et une navette autonome les amènera, via des trajets courts prédéfinis, dans le centre-ville où aucun véhicule individuel ne sera autorisé. Ce mode de transport peut être le complément parfait des transports en commun et constitue un plus non seulement pour la mobilité mais également pour la sécurité routière.

Ces navettes autonomes sont aussi capables de détecter les usagers tels que piétons et cyclistes et d'interagir avec eux. Pour ce faire, elles sont équipées de 4 capteurs qui scannent les abords du véhicule à l'aide de lasers.

Encore quelques inconvénients et limites

Comme pour toute nouvelle technologie, il existe un certain nombre d'obstacles qu'il faut encore surmonter. Ainsi, les conditions météorologiques extrêmes peuvent être problématiques pour la navette autonome. La pluie intense, le brouillard, et surtout la neige peuvent occulter les capteurs et les empêcher de scanner l'environnement avec précision. De plus, les batteries ne peuvent résister à des températures extrêmes comme un froid glacial ou des chaleurs extrêmes de plus de 40 degrés.

L'infrastructure publique doit aussi être améliorée afin que les navettes autonomes puissent détecter les panneaux de signalisation et les bandes de circulation. La situation pourrait s'améliorer grâce aux projets de routes communicantes, mais celles-ci nécessiteront des investissements colossaux.

Il est également important de savoir dans quelle mesure les gens sont prêts à faire confiance à un tel véhicule autonome ? Souhaitent-ils l'utiliser ? C'est un peu la même situation qu'il y a quelques années avec l'arrivée des premiers ascenseurs. A l'époque, la présence d'un garçon ou d'une fille d'ascenseur était requise.

La communication entre la navette et les autres usagers est cruciale. Comment un piéton sait-il, par exemple, qu'il a été détecté par la navette et qu'il peut traverser ? Pour le moment, la navette n'émet aucun signal à l'intention de l'utilisateur sur la route. Le bruit de ces navettes, ou plutôt l'absence de bruit, est problématique, surtout pour les personnes aveugles.

Du neuf pour les véhicules autonomes

Pourtant, les véhicules autonomes constituent LA solution d'avenir. Leur système de détection permettra d'accroître la sécurité routière étant donné que le facteur humain à l'origine des accidents sera supprimé. Et la mobilité sera également améliorée. Pour s'y préparer, le Conseil des Ministres avait déjà adopté un « code de bonnes pratiques » pour l'expérimentation de véhicules autonomes sur la voie publique. Ce document sert encore aujourd'hui de guide aux testeurs qui veulent venir en Belgique. Il restait cependant une barrière pour les véhicules autonomes et connectés de niveau 5, à savoir les véhicules qui circulent sans aucun chauffeur ou opérateur à leur bord. Ces véhicules sont encore aujourd'hui cantonnés aux sites privés. Mais une disposition sera bientôt insérée dans le Code de la Route afin d'autoriser le ministre ou son délégué à déroger de manière exceptionnelle (et limitée dans le temps), dans le cadre de tests, à n'importe quelle règle contenue dans le Code de la Route. Cette disposition devrait entrer en vigueur le plus rapidement possible au début de l'année 2018.

Selon François Bellot, Ministre de la Mobilité, *«La frontière de la piste à la route s'amointrit. C'est pourquoi nous avons créé un code de bonnes pratiques. Dans le nouveau code de la route, ces véhicules auront aussi leur place. Depuis 2 ans, je déploie mon énergie aux côtés de mes collègues européens pour accélérer le déploiement des véhicules automatisés et connectés. C'est en effet, à ce niveau que les questions cruciales doivent se résoudre ; notamment pour conclure une harmonisation législative et technologique devant garantir le passage des frontières à ces véhicules intelligents. Mais soyez en sûrs, tout le génie européen et mondial s'affaire pour faire de ce rêve une réalité à court terme ».*

« Ce test illustre parfaitement les défis à venir pour l'institut Vias » déclare Karin Genoe, Administrateur Délégué de l'institut Vias, en guise de conclusion. *« Nous testons ces navettes jusque fin octobre et rédigerons ensuite un compte rendu. Personne ne sait dire avec précision quand ces navettes feront partie intégrante du paysage routier mais nous sommes sûrs que nous en croiserons dans la circulation à l'avenir. Nous allons suivre de près ces innovations, ainsi que toutes les autres nouveautés qui améliorent la sécurité routière et la mobilité ».*

Il est possible de visionner le test que l'institut Vias a effectué avec la navette sans chauffeur : <https://youtu.be/SLNwFRHbCU8>

Personnes de contact :

Benoit Godart, porte-parole institut Vias: 02/244.15.34 ou 0476/24.67.20

Jasper Pillen, porte-parole Ministre Bellot : 0472/78.89.17



Vias Institute
Chaussée de Haecht 1405 - 1130 Bruxelles - T +32 (0)2 244 15 11 - F +32 (0)2 216 43 42
info@vias.be - www.vias.be - BE 0432.570.411